MESSAGE DE SA SAINTETÉ BENOÎT XVI POUR LE CARÊME 2010

La justice de Dieu s'est manifestée moyennant la foi au Christ (Rm 3, 21-22)

Chers frères et sœurs,
Chaque année, à l'occasion du carême, l'Église nous invite à une révision de vie sincère à la lumière des enseignements évangéliques. Cette année j'aimerais vous proposer quelques réflexions sur un vaste sujet, celui de la justice, à partir de l'affirmation de saint Paul *: «La justice de Dieu s'est manifestée moyennant la foi au Christ.* » (*Rm* 3, 21-22)

Justice : « dare cuique suum »

En un premier temps, je souhaite m'arrêter sur le sens du mot « justice » qui dans le langage commun revient à « donner à chacun ce qui lui est dû - *dare cuique suum* » selon la célèbre expression d'Ulpianus, juriste romain du III siècle. Toutefois cette définition courante ne précise pas en quoi consiste ce *« suum »* qu'il faut assurer à chacun. Or ce qui est essentiel pour l'homme ne peut être garanti par la loi. Pour qu'il puisse jouir d'une vie en plénitude il lui faut quelque chose de plus intime, de plus personnel et qui ne peut être accordé que gratuitement : nous pourrions dire qu'il s'agit pour l'homme de vivre de cet amour que Dieu seul peut lui communiquer, l'ayant créé à son image et à sa ressemblance. Certes les biens matériels sont utiles et nécessaires. D'ailleurs, Jésus lui-même a pris soin des malades, il a nourri les foules qui le suivaient et, sans aucun doute, il réprouve cette indifférence qui, aujourd'hui encore, condamne à mort des centaines de millions d'êtres humains faute de nourriture suffisante, d'eau et de soins. Cependant, la justice distributive ne rend pas à l'être humain tout ce qui lui est dû. L'homme a, en fait, essentiellement besoin de vivre de Dieu parce que ce qui lui est dû dépasse infiniment le pain. Saint Augustin observe à ce propos que « *si la justice est la vertu qui rend à chacun ce qu'il lui est dû... alors il n'y a pas de justice humaine qui ôte l'homme au vrai Dieu*» (*De Civitate Dei* XIX, 21)

D'où vient l'injustice?

L'évangéliste Marc nous transmet ces paroles de Jésus prononcées à son époque lors d'un débat sur ce qui est pur et ce qui est impur : « *Il n'est rien d'extérieur à l'homme qui, pénétrant en lui, puisse le souiller... ce qui sort de l'homme voilà ce qui souille l'homme. Car c'est du dedans, du cœur des hommes que sortent les desseins pervers.* » (*Mc* 7, 14-15 ; 20-21) Au-delà du problème immédiat de la nourriture, nous pouvons déceler dans la réaction des pharisiens une tentation permanente chez l'homme : celle de pointer l'origine du mal dans une cause extérieure. En y regardant de plus près, on constate que de nombreuses idéologies modernes véhiculent ce présupposé : puisque l'injustice vient du dehors, il suffit d'éliminer les causes extérieures qui empêchent l'accomplissement de la justice. Cette façon de penser, nous avertit Jésus, est naïve et *aveugle*. L'injustice, conséquence du mal, ne vient pas exclusivement de causes extérieures ; elle trouve son origine dans le cœur humain où l'on y découvre les fondements d'une mystérieuse complicité avec le mal. Le psalmiste le reconnaît douloureusement : « *Vois dans la faute je suis né, dans le péché ma mère m'a conçu.* » (*Ps* 51,7). Oui, l'homme est fragilisé par une blessure profonde qui diminue sa capacité à entrer en communion avec l'autre. Naturellement ouvert à la *réciprocité* libre de la communion, il découvre en lui une force de gravité étonnante qui l'amène à se replier sur lui-même, à s'affirmer au-dessus et en opposition aux autres : il s'agit de l'égoïsme, conséquence du péché originel. Adam et Eve ont été séduits par le mensonge du Satan. En s'emparant du fruit mystérieux, ils ont désobéi au commandement divin. Ils ont substitué une logique du soupçon et de la compétition à celle de la confiance en l'Amour, celle de l'accaparement anxieux et de l'autosuffisance à celle du recevoir et de l'attente confiante vis-à-vis de l'autre (cf. *Gn* 3, 1-6) de sorte qu'il en est résulté un sentiment d'inquiétude et d'insécurité. Comment l'homme peut-il se libérer de cette tendance égoïste et s'ouvrir à l'amour ?

Justice et Sedaqah

Au sein de la sagesse d'Israël, nous découvrons un lien profond entre la foi en ce Dieu qui « *de la poussière relève le faible* » (*Ps* 113,7) et la justice envers le prochain. Le mot *sedaqah*, qui désigne en hébreux la vertu de justice, exprime admirablement cette relation. *Sedaqah* signifie en effet l'acceptation totale de la volonté du Dieu d'Israël et la justice envers le prochain (cf. *Ex* 20,12-17), plus spécialement envers le pauvre, l'étranger, l'orphelin et la veuve (cf. *Dt* 10, 18-19). Ces deux propositions sont liées entre elles car, pour l'Israélite, donner au pauvre n'est que la réciprocité de ce que Dieu a fait pour lui : il s'est ému de la misère de son peuple. Ce n'est pas un hasard si le don

de la Loi à Moïse, au Sinaï, a eu lieu après le passage de la Mer Rouge. En effet, l'écoute de la Loi suppose la foi en Dieu qui, le premier, a écouté les cris de son peuple et est descendu pour le libérer du pouvoir de l'Egypte (cf. *Ex* 3,8). Dieu est attentif au cri de celui qui est dans la misère mais en retour demande à être écouté : il demande justice pour le pauvre (cf. *Sir* 4,4-5. 8-9), l'étranger (cf. *Ex* 22,20), l'esclave (cf. *Dt* 15, 12-18). Pour vivre de la justice, il est nécessaire de sortir de ce rêve qu'est l'autosuffisance, de ce profond repliement sur-soi qui génère l'injustice. En d'autres termes, il faut accepter un exode plus profond que celui que Dieu a réalisé avec Moïse, il faut une libération du cœur que la lettre de la Loi est impuissante à accomplir. Y a-t-il donc pour l'homme une espérance de justice ?

Le Christ, Justice de Dieu

L'annonce de la bonne nouvelle répond pleinement à la soif de justice de l'homme. L'apôtre saint Paul le souligne dans son *Épître aux Romains* : « *Mais maintenant sans la Loi, la justice de Dieu s'est manifestée...par la foi en Jésus Christ à l'adresse de tous ceux qui croient. Car il n'y a pas de différence : tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu et ils sont justifiés par la faveur de sa grâce en vertu de la rédemption accomplie par le Christ Jésus. Dieu l'a exposé instrument de propitiation par son propre sang moyennant la foi.* » (3, 21-25)
Quelle est donc la justice du Christ ? C'est avant tout une justice née de la grâce où l'homme n'est pas sauveur et ne guérit ni lui-même ni les autres. Le fait que l'expiation s'accomplisse dans « le sang » du Christ signifie que l'homme n'est pas délivré du poids de ses fautes par ses sacrifices, mais par le geste d'amour de Dieu qui a une dimension infinie, jusqu'à faire passer en lui la malédiction qui était réservée à l'homme pour lui rendre la bénédiction réservée à Dieu (cf. *Gal* 3, 13-14). Mais immédiatement pourrait-on objecter : de quel type de justice s'agit-il si le juste meurt pour le coupable et le coupable reçoit en retour la bénédiction qui revient au juste ? Est-ce que chacun ne reçoit-il pas le contraire de ce qu'il lui est dû ? En réalité, ici, la justice divine se montre profondément différente de la justice humaine. Dieu a payé pour nous, en son Fils, le prix du rachat, un prix vraiment exorbitant. Face à la justice de la Croix, l'homme peut se révolter car elle manifeste la dépendance de l'homme, sa dépendance vis-à-vis d'un autre pour être pleinement lui-même. Se convertir au Christ, croire à l'Évangile, implique d'abandonner vraiment l'illusion d'être autosuffisant, de découvrir et accepter sa propre indigence ainsi que celle des autres et de Dieu, enfin de découvrir la nécessité de son pardon et de son amitié.
On comprend alors que la foi ne soit pas du tout quelque chose de naturel, de facile et d'évident : il faut être humble pour accepter que quelqu'un d'autre me libère de mon moi et me donne gratuitement en échange son soi. Cela s'accomplit spécifiquement dans les sacrements de la réconciliation et de l'eucharistie. Grâce à l'action du Christ, nous pouvons entrer dans une justice « plus grande », celle de l'amour (cf. *Rm* 13, 8-10), la justice de celui qui, dans quelque situation que ce soit, s'estime davantage débiteur que créancier parce qu'il a reçu plus que ce qu'il ne pouvait espérer.
Fort de cette expérience, le chrétien est invité à s'engager dans la construction de sociétés justes où tous reçoivent le nécessaire pour vivre selon leur dignité humaine et où la justice est vivifiée par l'amour.
Chers frères et sœurs, le temps du carême culmine dans le triduum pascal, au cours duquel cette année encore, nous célébrerons la justice divine, qui est plénitude de charité, de don et de salut. Que ce temps de pénitence soit pour chaque chrétien un temps de vraie conversion et d'intime connaissance du mystère du Christ venu accomplir toute justice. Formulant ces vœux, j'accorde à tous et de tout cœur ma bénédiction apostolique.

BENEDICTUS PP. XVI

Pour nous aider durant le Carême :

Vous pourrez trouver à l'entrée de l'église (3,50!) le très bon livret Carême ---> !!!!

MODE D'EMPLOI -

<u>Consacrer dix minutes chaque jour, soit 0,7 % de notre vie</u>, à notre vie éternelle.
Pour cela :

MEDITER - Chaque jour un texte emprunté à la grande tradition spirituelle chrétienne nous permettra de vivre un aspect du carême :
- du mercredi des Cendres au premier Dimanche de Carême : entrer en Carême.
- chaque Dimanche, nous suivrons le thème de l'évangile du jour.
- à partir du 5ème Dimanche de Carême (9 mars), nous suivrons pas à pas Jésus en sa Passion.
- chaque jour des quatre autres semaines correspondra à un mot clé du Carême

DECIDER - A la fin de notre méditation, nous prenons un engagement précis pour appliquer concrètement ce que nous aurons médité



A PROPOS DU CAREME

QU'EST-CE QUE LE CARÊME ?

On appelle « carême » la période de quarante jours (quadragesima) réservée à la préparation de Pâques, et marquée par l'ultime préparation des adultes catéchumènes qui doivent recevoir le baptême le jour de Pâques.

POURQUOI LE CARÊME ?

« *L'Eglise s'unit chaque année par les quarante jours du Grand Carême au mystère de Jésus dans le désert* » (C.E.C, n° 540)

QUEL EST DONC L'ESPRIT DU CARÊME ?

C'est comme une retraite collective de quarante jours pendant lesquels l'Eglise propose à ses fidèles l'exemple du Christ pendant sa période au désert, se prépare à la célébration des solennités pascales, dans la purification du cœur, la pratique parfaite de la vie chrétienne et une attitude de pénitence.

QU'EST-CE QUE LA PENITENCE ?

La pénitence, traduction latine du mot grec metanoia qui signifie « conversion » (littéralement « changement d'esprit ») du pécheur, désigne tout un ensemble d'actes intérieurs et extérieurs en vue de la réparation du péché commis, et l'état de fait qui en résulte pour le pécheur.

Littéralement « changement de vie » se dit de l'acte du pécheur qui revient vers Dieu après s'être éloigné de lui, ou de l'incroyant qui reçoit la foi...

DIVERSES MANIFESTATIONS DE LA PENITENCE.

La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. « *L'Ecriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : le jeûne, la prière et l'aumône, qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. A côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyr, ils citent comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain, l'intercession des saints et la pratique de la charité « qui couvre une multitude de péchés* » (1P4,8) (C.E.C, n° 1434)

SOMMES-NOUS OBLIGES A FAIRE PENITENCE ?

« *Tous les fidèles, chacun à sa manière, sont obligés par la loi divine à faire pénitence ; cependant, afin que tous s'unissent à une pratique commune de pénitence, on a fixé certains jours pénitentiels pendant lesquels les fidèles se dédient de manière particulière à la prière, réalisent des œuvres de piété et de charité, et s'oublient soi-même en accomplissant ses propres obligations avec la plus grande fidélité et, surtout, en observant le jeûne et l'abstinence.* » (C.I.C, 1249)

QUELS SONT LES JOURS ET LES TEMPS PENITENTIELS ?

« *Dans l'Eglise universelle, tous les vendredis de l'année et le temps de carême sont des jours et des temps de pénitence.* » (C.I.C, 1250)

QUE DOIT-ON FAIRE LES VENDREDIS DE L'ANNEE ?

En souvenir du jour de la mort de Jésus-Christ sur la sainte Croix, « *pendant tous les vendredis, à moins qu'ils ne coïncident avec une solennité, on doit observer l'abstinence de viande, ou de tout autre aliment déterminé par la Conférence épiscopale ; on gardera jeûne et abstinence le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint.* » (C.I.C, 1251)

A QUOI NOUS INVITE L'EGLISE PENDANT LE CARÊME ?

L'Eglise nous invite à faire du Carême un temps de retraite spirituelle dans lequel l'effort de méditation et de prière doit être soutenu d'un effort de mortification personnelle, laissée à la libre générosité de chacun.

QUELS SONT LES CONSEQUENCE D'UN BON CAREME ?

Si on vit bien le Carême, on doit obtenir une authentique et profonde conversion personnelle, et nous préparer de cette manière à la plus grande fête de l'année : le dimanche de la Résurrection du Seigneur.

QU'EST-CE QUE LA CONVERSION ?

Se convertir veut dire se réconcilier avec Dieu, s'éloigner du mal, pour établir une relation d'amitié avec le Créateur.

Cela suppose de se laisser aller au repentir et à la Confession de tous et chacun de nos péchés.

Une fois rétablis dans la grâce (sans conscience de péché mortel), nous devons prendre la résolution de changer de l'intérieur (dans les attitudes) tout ce qui ne plaît pas à Dieu.

COMMENT CONCRETISER MON DESIR DE CONVERSION ?

De diverses manières, mais toujours en réalisant des œuvres de conversion, comme par exemple :

1. S'approcher du Sacrement de Réconciliation et faire une bonne confession : claire, concise, concrète et complète.
2. Dépasser les divisions par le pardon, et grandir dans l'esprit fraternel.
3. Pratiquer les Œuvres de miséricorde.

QUELLES SONT LES ŒUVRES DE MISERICORDE ?



Les œuvres de miséricorde spirituelles sont : Enseigner l'ignorant. Conseiller celui qui en a besoin. Corriger l'égaré. Pardonner les injures. Consoler le triste. Souffrir avec patience les adversités et les faiblesses du prochain. Prier Dieu pour les vivants et pour les morts.



Les œuvres de miséricorde corporelles sont : Visiter le malade. Donner à manger à celui qui a faim. Donner à boire à celui qui a soif. Secourir le captif. Vêtir celui qui est sans vêtement. Accueillir le pèlerin. Enterrer les morts.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'UN CATHOLIQUE PENDANT LE CARÊME ?

Il doit accomplir le précepte du JEÛNE et de l'abstinence, ainsi que la confession et communion annuelle.

EN QUOI CONSISTE LE JEÛNE ?

Le jeûne consiste à faire un seul repas pendant la journée, avec une alimentation frugale le matin et le soir. On ne doit rien manger entre les repas, sauf cas de maladie.

QU'EST-CE QUE L'ABSTINENCE ?

L'abstinence est le fait de se priver de viande

QUI EST OBLIGE AU JEÛNE ET A L'ABSTINENCE ?

La loi du jeûne oblige tous ceux qui sont majeurs, jusqu'à l'âge de 59 ans. (CIC, n° 1252) La loi de l'abstinence oblige tous ceux qui ont accompli 14 ans (CIC, n° 1252).

PEUT-ON CHANGER LA PRATIQUE DU JEÛNE ET DE L'ABSTINENCE ?

On ne doit pas vivre le jeûne ou l'abstinence comme une imposition, mais plutôt comme un moyen concret par lequel l'Eglise nous invite à croître dans le véritable esprit de pénitence.

*** **C.E.C** : catéchisme de l'Eglise Catholique
*** **C.IC** : Code de Droit Canonique





Accorde-nous, Seigneur,
de savoir commencer saintement par une journée de jeûne…

<u>Adoration St Sacrement :</u> Jeudi 18/02 : 20h30-21h30 à Chavenay
Attention : prochaine Adoration à St Nom le 05 mars (1 er vendredi du mois 9h30-10h30)
Il n'y aura donc *<u>pas d'adoration ce vendredi 19/02</u>*

<u>Chemin de croix :</u> Tous les vendredis de Carême à 15h en l'église de St Nom (début le **<u>26/02</u>**)

<u>Mercredi des Cendres 17/02 :</u> Messe et imposition des Cendres à 09h 00 et à 20 h 00 en l'église de St Nom.

<u>Conseil Pastoral.</u> Mercredi 17/02 à 20 h 30 à la Maison paroissiale de St Nom après la messe.

<u>Réunion de préparation à la première communion:</u> Pour les parents d'enfants catéchisés en CM2 devant faire leur première communion : réunions selon les dates reçues par courrier et e-mail : mardi 16/02 à la maison paroissiale à 20h30.

<u>Catéchisme pour enfants :</u> pour les 6° ce mardi 16/02 à 17h30, à la salle St Joseph. pour les 4° ce vendredi 19/02 à 17h30
<u>Groupe biblique :</u> « prier avec les Psaumes » mardi 16/02 20h45, salle St Joseph avec Mr Mallet et Noëll.
<u>M.C.R. :</u> réunion à 9h45 vendredi 19/02

<u>**CATECHISME :** Les enfants sont invités à participer à la célébration des cendres ! arriver à 08h50 à l'église [si choix de la messe de 09 h 00] ou 19 h50 [si choix de la messe de 20h 00] à l'église de St Nom</u>

<u>Attention : exceptionnellement, il n'ay aura pas de messe samedi matin 20/02</u>

<u>Confessions :</u>

Une demi-heure avant chaque messe de semaine ou sur rendez-vous.

(*) Le mardi, la messe est célébrée selon la forme « extraordinaire » du missel Romain.s

Lundi 15/02	09h00	Chavenay	De la Férie	Messe pr Hervé Quelin
Mardi 16/02 **(*)**	09h00	St Nom	Férie de la Quinquagésime	Messe Ames du Purgatoire
Mercredi 17/02	09h00	St Nom	Mercredi des Cendres	
	20h00	St Nom	!"	Messe pr Rachel Deltour
Jeudi 18/02	18h30	Chavenay	Ste Bernadette	Messe pr Annette Dulery
Vendredi 19/02	09h00	St Nom	De la Férie	Messe pr André Sabat
Samedi 20/02	09h00	St Nom	*Pas de messe*	
Dimanche 21/02	09h30	Chavenay	7 ème dimanche du temps ordinaire	Messe pr Mr Letort
	11h00	St Nom		Messe pr Mme Dumont
	18h00	St Nom		Pro populo